

Demande de contrat d'aménagement des études pour les étudiants en situation dérogatoire

Le principe d'égal accès aux études supérieures, est garanti par le code de l'éducation dans son article L111-1 qui indique que :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances (...) ». Pour assurer ces missions, l'université de Nîmes s'engage à prendre en considération les besoins spécifiques de certain·e·s étudiant·e·s en adaptant leur scolarité afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions possibles et de favoriser la réussite de leurs études.

Les étudiant·e·s ne pouvant se consacrer à temps plein à la poursuite de leurs études peuvent ainsi demander à bénéficier d'un contrat d'aménagement des études leur permettant par exemple :

- D'être prioritaires dans leur choix de groupe de travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de leur emploi du temps.
 - D'obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques de la part de leur composante :
 - Dispense d'assiduité pour les CM, TD et TP
 - Accès aux cours en ligne
 - Examens à contrôle terminal à la place de contrôle continu
 - D'effectuer une année d'études en 2 ans
 - De bénéficier d'un report des examens en cas d'absence justifiée
 - De bénéficier de la mise en place de toutes autres dispositions en concertation avec la composante
- Le contrat d'aménagement des études est applicable à tous les étudiant·e·s de l'université.

Les étudiant·e·s dans les situations suivantes peuvent bénéficier du dispositif :

- Etudiant·e (hors formation continue) possédant un contrat de travail d'au moins 15h par semaine ou au moins 200h par semestre
- Etudiant·e en situation de handicap (se rapprocher du bureau d'aide à l'autonomie)
- Etudiant·e chargé·e de famille (enfant de moins de 12 ans)
- Etudiante enceinte
- Etudiant·e inscrit·e dans plusieurs cursus
- Etudiant·e engagé·e dans la vie de l'établissement
- Etudiant·e élu·e étudiant, au niveau local, national
- Etudiant·e engagé·e dans la vie associative (projets, bénévoles...)
- Etudiant·e engagé·e dans une mission de volontariat dans le cadre d'un service civique
- Etudiant·e artiste de haut niveau
- Etudiant·e sportif·ve de haut niveau
- Etudiant·e volontaire et/ou militaire dans la réserve opérationnelle et/ou civique
- Etudiant·e auto-entrepreneur (PEPITE-LR)
- Etudiant·e inscrit·e dans un programme de mobilité internationale
- Tout·e étudiant·e jugé·e éligible par le·la responsable de filière d'études
- Sécurité civile (Pompier, police, secours...)

Procédure à suivre

- ✓ 1^{ère} étape : compléter le formulaire ci-après ainsi que le contrat d'aménagement d'études
- ✓ 2^{ème} étape : envoyer le accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à la gestionnaire de filière au plus tard le :
 - 20 septembre pour le 1^{er} semestre
 - 24 janvier pour le 2nd semestre (**Si le contrat ne change pas du premier au second semestre il y a tacite reconduction**)
 - Ou dans un délai de 15 jours suivant un changement intervenu au cours de l'année universitaire
- ✓ 3^{ème} étape : la réponse est notifiée à l'étudiant·e.
- ✓ 4^{ème} étape : Le contrat d'aménagement est complété et validé.

Si le contrat est accepté, il est signé par le responsable de la formation, par le vice-président en charge de la vie étudiante ainsi que par l'étudiant·e.

Si la demande d'aménagement d'études est refusée, cette décision est notifiée à l'étudiant·e par écrit.

Toute demande hors délai ou incomplète ne sera pas traitée et il vous sera signifié un refus.

La décision finale est prise par le vice-président en charge de la vie étudiante, après accord du·de la responsable de formation, et se formalise par la signature d'un contrat d'aménagement d'études fixant les modalités proposées.

Pour plus d'informations, contacter le bureau de la scolarité.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS LIÉE A UN STATUT PARTICULIER

- ACTIVITÉE SALARIÉE SITUATION DE HANDICAP CHARGÉ DE FAMILLE
- ÉTUDIANTE ENCEINTE PLUSIEURS CURSUS
- ENGAGEMENT ÉTUDIANT ÉLU.E
- ENGAGEMENT ASSOCIATIF SERVICE CIVIQUE
- ARTISTE DE HAUT NIVEAU SPORTIF DE HAUT NIVEAU
- VOLONTAIRE OU MILITAIRE AUTOENTREPRENEUR (PEPITE)
- PROGRAMME DE MOBILITÉ INTERNATIONNALE SECURITÉ CIVILE

IDENTITÉ ET COORDONNÉES

N° ETUDIANT: _____ DATE DE NAISSANCE: ____ / ____ / _____

NOM DE FAMILLE : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE: n° _____ rue: _____

Complément d'adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Tél.: ____ . ____ . ____ . ____ . ____ @e-mail personnel : _____

FORMATION SUIVIE POUR 2022/2023 : _____

ANNÉE DE LA FORMATION :

L1 L2 L3 M1 M2 Lpro Autres

INTITULÉ DE LA FORMATION : _____

DISCIPLINE PRATIQUÉE (Ex Football, athlétisme.../Danse ...) :

NIVEAU ET/OU DIPLOME DE LA DISCIPLINE :

STRUCTURE FREQUENTÉE :

ADRESSE DE LA STRUCTURE FREQUENTÉE :

.....

NOM ET COORDONNEES DES FORMATEURS ET/OU RÉFÉRENTS :

.....

.....

PROGRAMME ANNUEL DES REPRÉSENTATIONS, EXHIBITIONS, STAGES, MASTER CLASSES (joindre un calendrier)

PROGRAMME/ACTIVITÉ HEBDOMADAIRE :

	Activités	Horaires
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

AMÉNAGEMENTS DEMANDÉS

Dans un premier temps, précisez clairement vos besoins pour l’accomplissement de votre double projet, puis le type d’aménagements que vous souhaiteriez et leurs modalités pratiques (ponctuels, hebdomadaires) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Sollicite les aménagements suivants (si les modalités de la formation le permettent)
QUI DOIVENT ETRE DUEMENT JUSTIFIÉS EN LIEN AVEC L’ENGAGEMENT DE L’ÉTUDIANT**

Cochez, la ou les cases correspondant à votre demande

- Possibilité d’intégrer, ponctuellement, un autre groupe de TD et TP
- Possibilité d’absence ponctuelle aux enseignements
- Dispense d’assiduité aux enseignements
- Dispense de contrôle continu (contrôle terminal ou évaluation unique lors de la session de rattrapage, comme seule modalité de contrôle de connaissances)
- Modification des modalités de contrôle de connaissance et/ou dates des épreuves

IMPORTANT : Il vous appartient de prendre contact avec votre secrétariat pédagogique ou votre responsable d’année pour connaître vos dates d’évaluations, d’examens ou tout autre sujet concernant votre parcours de formation.

Je certifie l’exactitude de toutes les informations portées sur ce document.

A :

Le :

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

➤ **SPORTIF DE HAUT NIVEAU**

- Justifier d'une inscription sur **la liste officielle de sportifs de haut niveau** du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

et / ou

- Justifier de votre **appartenance à un centre de formation** d'un club ayant signé une convention avec l'Université de Nîmes

et / ou

- Justifier d'un programme sportif hebdomadaire/annuel intensif et d'un **niveau de pratique national**

et / ou

- **Lettre de motivation** et explicative de l'étudiant **accompagnée d'un courrier du club**

➤ **SALARIE**

- Copie de votre **contrat de travail et planning**

➤ **CHARGÉ DE FAMILLE**

- Copie de votre **livret de famille**

➤ **SERVICE CIVIQUE**

- Copie de votre **contrat d'engagement volontaire**

➤ **SÉCURITÉ CIVILE**

- Copie de votre **courrier d'affectation**